

# PETITES LECTURES AVANT LES CONSULTATIONS DES ENFANTS SUR L'OBSERVATION GÉNÉRALE DU COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT DES NATIONS UNIES



## Qu'est-ce que le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies ?

Le Comité des droits de l'enfant est un groupe de 18 experts des droits de l'enfant qui viennent du monde entier. Leur mission est de veiller à ce que la Convention relative aux droits de l'enfant soit mise en pratique. Cette Convention énonce les droits qui doivent être réalisés pour que les enfants, les adolescents et les adolescentes développent leur plein potentiel et soient protégés contre la violence, les abus et les préjudices. Le Comité examine la manière dont les droits de l'enfant sont promus et respectés dans chaque pays ayant adhéré à la Convention et formule des recommandations utiles pour qu'ils s'améliorent.



Les droits de l'enfant sont des promesses faites par les gouvernements aux enfants et aux jeunes de moins de 18 ans pour les aider à profiter d'une bonne vie, peu importe où ils vivent, et à rester à l'abri du danger. La Convention relative aux droits de l'enfant explique qui sont les enfants, quels sont leurs droits et quelles sont les responsabilités des gouvernements. Tous ces droits sont interconnectés, ont la même importance et ne peuvent être retirés aux enfants.

## Qu'est-ce que l'Observation générale ?

Le Comité rédige des documents appelés « Observations générales » pour expliquer plus en détail les droits spécifiques des enfants et comment les gouvernements et autres acteurs, tels que les organisations non gouvernementales, les universitaires et les défenseurs des droits humains, y compris les enfants, peuvent mieux comprendre et réaliser ces droits. À ce jour, le Comité a rédigé 26 Observations générales et travaille actuellement à l'élaboration d'une nouvelle, qui portera sur l'accès à la justice et à des recours effectifs pour les enfants dont les droits ont été violés.

C'est l'Observation générale n° 27 !



## Comment l'Observation générale n°27 va être développée ?

Lors de l'élaboration d'une nouvelle Observation générale, le Comité consulte le public, c'est-à-dire tout le monde, y compris les enfants et les organisations qui les accompagnent. Ce processus prévoit des consultations spécifiques avec les enfants, basées sur des ressources élaborées avec le soutien de l'Equipe Consultative des Enfants de Child Rights Connect.



## Quand peuvent participer les enfants à l'Observation générale n°27 ?

### 1er cycle de consultation :

D'abord, le Comité prépare une "note conceptuelle" dans laquelle il explique le sujet et l'objectif de l'Observation générale. Ensuite, il publie sur son site web des questions sur le sujet auxquelles chacun peut répondre. Les enfants sont consultés sur la base de ces questions.



Entre mai et décembre 2024



**DONE**



Entre avril et juin 2025

### 2ème cycle de consultation :

À partir des réponses aux questions, le Comité prépare la première version de l'Observation générale. Il la publie ensuite sur son site web et chacun peut la commenter, y compris les enfants.



## L'Observation générale est finalisée !

Après les deux cycles de consultations, le Comité termine son travail sur l'Observation générale et la partage avec tout le monde sur son site Web, avec des traductions dans les langues de l'ONU et une version adaptée aux enfants.



Janvier/mai 2026